



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du nouveau ministère de la Défense par le Président de la République

Jeudi 5 novembre 2015



© C.Lebertre/DICOD

Centre de presse
Délégation à l'information et à la communication de la Défense
Tél : 09 88 67 33 33
Courriel : presse@dicod.fr



Sommaire

Les objectifs du regroupement des états-majors et services centraux du ministère de la Défense à Balard	3
À Balard, un nouveau mode de gouvernance	5
Au cœur, le pôle opérationnel.....	6
Le choix du partenariat public-privé	7
Un site à l'architecture innovante	8
Le site de Balard et son histoire	11
Les grandes étapes de Balard	12
La répartition des effectifs.....	13
Les chiffres clefs	14

Les objectifs du regroupement des états-majors et services centraux du ministère de la Défense à Balard

Une étape majeure de la modernisation

Ces dernières années, le ministère de la Défense s'est engagé dans une restructuration en profondeur de son administration générale et des structures de soutien des forces armées sur le territoire national. **L'implantation et le regroupement de l'administration centrale du ministère de la Défense, sur le site de Balard, à Paris, sont une étape majeure de ce processus de modernisation.**

Un besoin de rapprochement des états-majors, au profit des opérations

Dès la guerre du Golfe, au début des années 90, dans une période marquée par une forte interarmisation des opérations et de la gestion des crises, ce besoin de rapprochement des états-majors et des directions centrales est identifié. Aujourd'hui l'Hexagone Balard en constitue la concrétisation.

L'enjeu est de répondre à ce besoin dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques et des effectifs, tout en gagnant en efficacité. **Le tout, au profit des opérations.**



Vue aérienne de l'Hexagone Balard (© Armée de l'air).

Un regroupement qui répond à trois objectifs principaux

- **Une meilleure synergie dans le commandement des opérations**, en regroupant les différents décideurs, désormais plus proches, donc plus réactifs :
 - o le ministre de la Défense et son cabinet,
 - o le chef d'état-major des armées,
 - o les chefs d'état-major des armées de terre, de la marine et de l'air,
 - o les commandements et directions interarmées,
 - o les services centraux de la Direction générale de l'armement (DGA) et du Secrétariat général pour l'administration (SGA), ainsi que d'autres services administratifs de pilotage et de contrôle.

- **De meilleures conditions de travail** du personnel civil et militaire sur le site, notamment grâce à plus de proximité et de cohésion, par la co-localisation et le travail en plateaux. Il s'agit également d'améliorer les conditions de vie du personnel travaillant sur le site par des services tels que la restauration, le gardiennage, l'hébergement, ou encore les installations sportives.

- **Une rationalisation des emprises immobilières parisiennes du ministère**, en dégagant ainsi une recette exceptionnelle de 600 millions d'euros ; elle sera intégralement dédiée à l'acquisition d'équipements prévus dans la loi de programmation militaire 2014-2019 ; il s'agit également de mutualiser les moyens de fonctionnement et le soutien, et d'adopter une répartition géographique plus rationnelle par pôles d'activités et par métiers.



Cérémonie du drapeau – 17 janvier 2014 (© ECPAD).

À Balard, un nouveau mode de gouvernance

Auparavant répartis sur une dizaine de sites à Paris et sa proche banlieue, les états-majors et services centraux du ministère sont désormais réunis sur un site dont l'organisation structurelle et du personnel a été pensée pour créer de vraies synergies.

Ainsi, dans la parcelle Ouest, **chacune des armées est installée verticalement au centre de l'hexagone au plus près du chef d'état-major des armées.**

Les grandes composantes de l'administration centrale de la défense, le secrétariat général pour l'administration et la direction générale pour l'armement, sont organisées selon le même principe, regroupées autour de leurs chefs qui sont, eux-mêmes, à proximité immédiate les uns des autres.

En outre, **une répartition horizontale**, à l'Ouest, comme à l'Est, **permet des regroupements au même étage par fonction et par métiers** (finances, RH, juristes, communication...). Il en découle une meilleure circulation de l'information, un renforcement des synergies fonctionnelles pour faciliter des prises de décisions rapides.

Cette organisation confère au ministère de la Défense une nouvelle posture interministérielle et internationale : une administration centrale plus moderne et plus concentrée, qui agit de manière plus efficace et plus puissante.



Vue aérienne de l'Hexagone Balard (© Armée de l'air).

Au cœur, le pôle opérationnel

Après la réorganisation des états-majors d'armée puis celle de l'état-major des armées, ce regroupement constitue une nouvelle étape de la transformation du commandement des armées.

Le chef d'état-major des armées (CEMA) voit son équipe de commandement regroupée en un même lieu autour de lui. Entouré des chefs d'état-major d'armée qui le conseillent et l'assistent, il s'appuie par ailleurs sur les capacités désormais concentrées au sein du nouveau pôle opérationnel construit au cœur de Balard.

Organisé autour du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), le « **Pôle ops** » regroupe l'ensemble des équipes ou fonctions qui contribuent aux travaux d'anticipation stratégique, ainsi qu'à la planification et la conduite de nos engagements opérationnels (états-majors opérationnels, commandement interarmées de l'espace, cyberdéfense, renseignement, soutiens,...).

Le CPCO, à la fois état-major d'aide à la décision et centre de commandement, **est connecté 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec l'ensemble des théâtres d'opération**. Il permet au CEMA d'assurer le commandement des opérations militaires, de conseiller le gouvernement dans le champ des opérations et de proposer des options stratégiques au Président de la République, chef des armées.

Un site hautement sécurisé

Le nouveau bâtiment constitue un système permettant aux armées françaises de remplir leurs missions opérationnelles en parfaite sécurité. L'ensemble immobilier a été pensé de manière à pouvoir résister à des menaces légères, et permettre de circonscrire les dommages résultant de menaces plus lourdes.

Les principes architecturaux généraux reposent sur la déclinaison du concept de défense en profondeur. La localisation des locaux prend donc en compte une disposition des zones à la manière de cercles concentriques : celles d'un niveau de protection le plus élevé, au cœur de l'ensemble, à l'abri des bâtiments moins sensibles situés en périphérie. Ceux-ci ont été conçus pour limiter les effets d'agressions éventuelles, en tenant compte de critères de non-effondrement.

Les bâtiments sont également conçus pour prendre en compte les risques naturels, comme la crue centennale de la Seine.

Le choix du partenariat public-privé

Le Partenariat public-privé (PPP) a été choisi après une étude comparative. Dans ce type de contrat, **la personne publique confie à un consortium privé la conception, la construction, la maintenance, l'exploitation et le financement d'un ouvrage**. Cela permet, entre autres, de mieux maîtriser les délais de réalisation et les coûts annuels d'exploitation.

Le PPP mis en œuvre à Balard englobe les domaines suivants :

- la conception, la construction et la rénovation de tous les bâtiments situés sur la parcelle Ouest (150 000 m²) et sur la parcelle Est (120 000 m²), hors des deux tours (d'une superficie totale de 50 000 m²) rénovées par le ministère et livrées en février 2012 et janvier 2013 ;
- le financement des investissements ;
- l'entretien et la maintenance de tous les bâtiments des deux parcelles pendant 27 ans ;
- la mise en place des systèmes d'information et de communication, des réseaux et des postes informatiques individuels ;
- le mobilier de bureau ;
- la fourniture des fluides et énergie (eau, électricité...) ;
- les services : restauration, nettoyage, gardiennage, hébergements, soutien informatique...

Les dépenses

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances durant 27 années d'exploitation, de 2014 à 2041, est évalué à **3,4 milliards d'euros constants hors taxe**. La **redevance annuelle moyenne** que devra payer le ministère de la Défense de 2015 à 2041 avoisinera les **150 millions d'euros TTC**, en légère baisse par rapport à l'évaluation préalable réalisée en 2009.

Les ressources

Les ressources nécessaires au financement de cette redevance dans la durée sont assurées par redéploiement de crédits budgétaires actuels et des dépenses liées à l'exploitation des anciennes emprises.

Le rôle particulier de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est partenaire du titulaire du contrat de partenariat pour toute la durée du contrat (30 ans) et détient 34 % (minorité de blocage) du capital de la société de projet titulaire du contrat. La CDC doit exercer une fonction de vigilance et de contrôle de l'actionnariat pour le compte de l'État et au profit du ministère.

L'impact économique du projet

L'impact économique du projet a été évalué à plus de 400 emplois durant la période 2009-2011 et à plus de **2 500 emplois de 2012 à 2014**. Cela regroupe les entreprises de construction, les bureaux d'étude, les cabinets d'architectes et les entreprises produisant les éléments et les matériaux de construction.

Un site à l'architecture innovante

Au terme de la mise au point contractuelle engagée depuis le 21 février 2009, le ministère de la Défense a décidé, le 4 mai 2011, de désigner lauréat le groupement Opale Défense, conduit par Bouygues Bâtiment Île-de-France et réunissant Thales pour l'informatique, Sodexo pour les services, Exprim pour la maintenance, Dalkia pour l'énergie, aux côtés des investisseurs privés (FIDEPP / Caisses d'épargne et SEIEF) et de la Caisse des dépôts et consignations.

Trois agences d'architectes ont travaillé à la conception des bâtiments neufs ou à la rénovation des bâtiments existants :

- **Nicolas Michelin** pour la partie centrale du site (parcelle Ouest) et le bâtiment principal du ministère, ainsi que pour le bâtiment situé Cité de l'Air, en bordure de l'avenue de la Porte de Sèvres ;
- **Jean-Michel Wilmotte** pour les quatre immeubles locatifs de bureaux sur la cornue Ouest, c'est-à-dire la parcelle la plus occidentale ;
- **Pierre Bolze de l'Atelier 2/3/4** pour la rénovation des bâtiments de l'ancienne Cité de l'Air (parcelle Est).



Vue sur la parcelle Ouest du site (© Laurent Zylberman, Graphix Images).

Le site est établi sur deux parcelles, reliées par une passerelle : la parcelle « Valin », à l'ouest, entièrement reconstruite, et qui s'étend sur une surface de 150 000 m², et la parcelle « Victor », à l'est, qui a été rénovée et s'étend sur 135 000 m².

L'Hexagone Balard

Ce nom a naturellement été donné au projet en raison de la forme du nouveau bâtiment du ministère.

En effet, le centre du quadrilatère que forme l'ensemble de la parcelle Ouest est constitué de deux bâtiments de forme hexagonale.

La parcelle Ouest

Le nouveau bâtiment du ministère regroupe les hautes autorités et les centres opérationnels. Il est situé sur une partie centrale de cinq hectares.

C'est un vaste quadrilatère sertissant deux bâtiments de forme hexagonale reliés entre eux par des bâtiments transversaux construits sur pilotis.

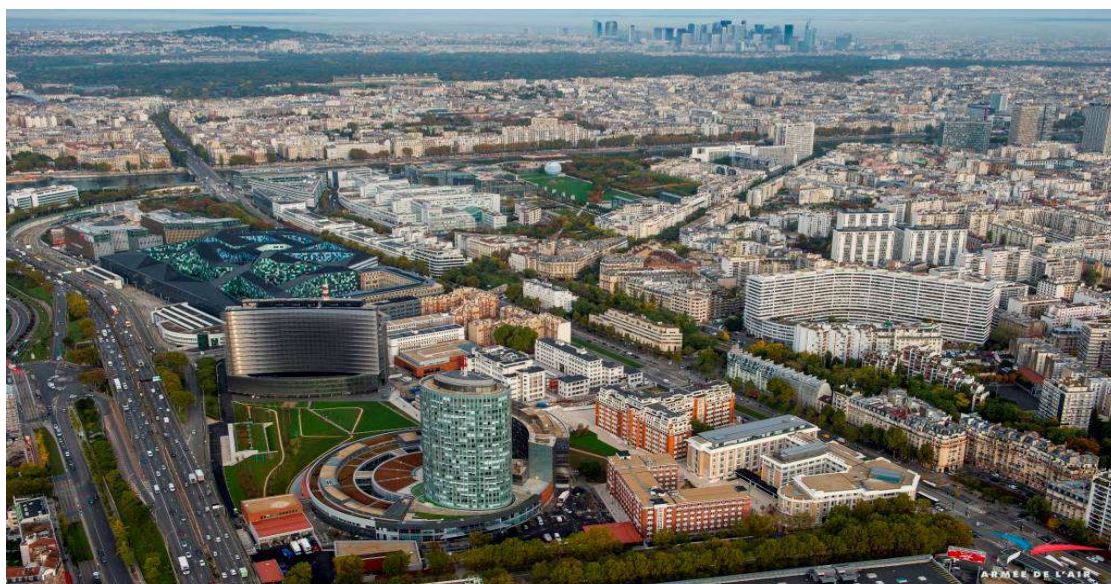
L'ensemble constitue ainsi un grand maillage parsemé de jardins communiquant entre eux en rez-de-chaussée.

Au nord-est, le bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, a été préservé.



Vue de la grande place d'armes (© Laurent Zylberman, Graphix Images).

La parcelle Est



Vue aérienne de l'Hexagone Balard (© Armée de l'air).

La parcelle Est correspond à l'ancienne Cité de l'Air. Elle s'étend sur plus de huit hectares. Elle est totalement reconfigurée pour former un grand espace vert.

Elle demeure néanmoins constituée de bâtiments aux styles variés qui reflètent l'histoire de la Défense à Balard : celle du ministère de l'Air (1934), et de l'ENSTA (École nationale supérieure des techniques avancées, anciennement Sup'Aéro).

Elle préserve également le style des grands immeubles des années 70 que sont la tour de la DGA et la tour de la base aérienne.



Vue aérienne de l'Hexagone Balard (© Armée de l'air).

Un site respectant les normes environnementales

La consommation totale du site s'élève à 40 kWh par mètre carré et par an, soit **une valeur inférieure aux normes habituelles d'un bâtiment basse consommation.**

Plus de 75 % des besoins annuels de chaud sont couverts par récupération et réutilisation de l'énergie habituellement dissipée en pure perte.

Plus de 90 % des besoins annuels de froid sont couverts, sans consommation énergétique supplémentaire, par utilisation de la fraîcheur de la nappe phréatique.

Au total, 80 % des besoins de chauffage, climatisation, groupes géothermiques, eau chaude (restauration comprise), sont couverts par des énergies renouvelables produites sur le site.

A ce titre, toute climatisation est exclue, sauf pour les salles informatiques et les locaux en sous-sol. Les bâtiments neufs bénéficient d'un simple rafraîchissement.

L'été, l'air neuf, pris dans les cours, rafraîchi par les plantes et l'eau, est capté jusqu'au faîtage d'où il sera extrait naturellement grâce au gradient thermique et au vent.

L'hiver, l'air tiré par les cheminées est réchauffé durant son parcours.

La circulation de l'eau est un système naturel pour rafraîchir l'air des bureaux. Ainsi, les patios végétalisés sont des îlots de fraîcheur en été grâce à l'évaporation de l'eau contenue dans les plantes et les bassins des jardins.

Balard est aussi **la plus grande toiture solaire de Paris** avec 5 600 m² dédiés à la récupération de l'énergie solaire

Le site de Balard et son histoire

L'implantation du ministère de la Défense s'est faite sur **une emprise de longue tradition militaire et à forte dimension symbolique.**

La partie sud du site a été initialement mise à la disposition des armées par une convention du 29 mars 1890 avec la ville de Paris, qui a instauré un champ de manœuvre de 63 hectares, situé le long et en dehors des anciennes fortifications parisiennes, sur le village d'Issy. En effet, la ville de Paris, soucieuse de préserver certains monuments de l'exposition universelle de 1889 et de retrouver le libre emploi du Champ de Mars utilisé jusqu'alors comme terrain de manœuvres, s'était portée acquéreur de terrains à Issy-les-Moulineaux pour procéder à un échange avec l'armée. Une convention de 1969 a eu pour effet de transférer la propriété de cette partie sud à l'État et au ministère de la Défense.

La partie nord du site, correspondant aux anciennes fortifications de Paris, a été acquise par l'État en 1841, lors de la construction des fortifications.

Dans un premier temps utilisé pour des manœuvres militaires, la vocation aéronautique du site s'est affirmée dès le début du XX^e siècle.

La Cité de l'Air a été conçue dès son origine comme un lieu de vie autonome, avec ses services techniques et de recherche, l'École nationale supérieure de l'aéronautique (locaux repris par l'ENSTA dans les années 70), avec un pôle de restauration, un centre d'hébergement, une coopérative d'achat, des services médicaux et une garderie d'enfants, créée dans les années cinquante pour les enfants des convoyeuses de l'air.

Au moment du choix du lieu du regroupement, l'emprise de Balard s'est vite imposée comme une évidence : une parcelle partiellement inexploitée, très bien desservie par les transports en commun et suffisamment grande. Les choix alternatifs qui ont été étudiés (Arcueil, Villacoublay, Vincennes, Saint-Germain-en-Laye), ne présentaient pas le potentiel suffisant ou se révélaient difficilement accessibles.



Vue aérienne de la Cité de l'air en décembre 1947 (© ECPAD).

Les grandes étapes de Balard

- Lancement du projet en décembre 2007
- Elaboration du programme fonctionnel au premier semestre 2009
- Lancement de l'appel d'offres en juin 2009
- Dossier de consultation des entreprises remis aux trois candidats déclarés en septembre 2009
- Dialogue compétitif de novembre 2009 à janvier 2011
- « Cérémonie du drapeau », présidée par le ministre de la Défense, le 17 janvier 2014
- Mise à disposition des bâtiments du ministère entre février et avril 2015
- Principaux emménagements entre avril et octobre 2015
- Bascule du centre de préparation et de conduite des opérations début juillet 2015
- Première réunion du comité exécutif (COMEX) Défense, réunissant le ministre et ses grands subordonnés, à Balard le 7 octobre 2015

La répartition des effectifs

État-major des armées et états-majors d'armées :	3 515 pers.
Direction générale de l'armement :	2 664 pers.
Secrétariat général pour l'administration :	1 358 pers.
Cabinets, contrôle général des armées, inspections générales des armées, délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD), délégation générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), direction générale des services d'information et de communication (DGSIC).	1 005 pers.
Soutien informatique, institution de gestion sociale des armées (IGESA), crèches, pôle médical, soutiens divers et chancelleries, sécurité, divers :	679 pers.
Total :	9 221 pers.

dont 8 724 installées au 5 novembre 2015

Les chiffres clefs

- 16,5 ha de superficie totale
- 87 200 m² de façades
- 5 600 m² de panneaux photovoltaïques
- 24 405 m² de jardins sur la parcelle Ouest
- 175 arbres sur la parcelle Ouest
- 2 espaces de restauration de 3 500 places pour 7 200 repas/jour
- 1 centre médical comprenant 2 cabinets dentaires, 1 cabinet d'ophtalmologie, 1 cabinet de gynécologie, 1 cabinet de kinésithérapie, 1 salle d'urgence
- 1 400 places de parking
- 3 crèches d'une capacité totale de 180 berceaux
- 3 135 bureaux, dont 1 521 bureaux individuels
- 15 200 ordinateurs
- 7 900 portes intérieures
- 400 salles de réunion
- 700 chambres
- 108 ascenseurs
- 68 escaliers
- une piscine de 25 mètres
- un pôle d'activités sportives